

Traduction d'une lettre de M. Victor Weiss de Starckenfels à M. de Prevoltella.

Kalksburg près Vienne 16 octobre 1858

V. G. illustre M. le Chevalier,

Par votre lettre en date du 7 octobre, ¹⁸⁵⁸ année courante, V. G. illustre ^{me} veut bien exprimer au R. N. Negrelli ses sincères sentiments de condoléance pour la mort de son frère, en le chargeant de s'en faire l'interprète auprès de ma sœur et en demandant des ^{notes} détaillées sur la carrière du défunt.

Ma sœur, profondément affligée et très-occupée pour rétablir la maison qui a perdu son principal appui, prie V. G. illustre ^{me} de vouloir bien l'excuser si elle ne répond pas elle-même à vos cordiales lignes et me charge de vous présenter à sa place ses remerciements les mieux sentis et de vous ~~présenter~~ ~~à sa place~~ ~~ses~~ ~~remerciements~~ dire combien elle se trouve touchée de la manière dont V. G. illustre ^{me} par sa lettre, fait de ^{une} nouvelle preuve de l'amitié que vous avez pour le défunt et à laquelle, je le sais bien moi aussi, il correspondait lui-même par des sentiments non moins vifs et sincères. Que V. G. illustre ^{me} veuille bien continuer cette amitié au reste de la famille qui, en maintenant vénérée la mémoire du mari et du père, maintiendra aussi toujours vive la reconnaissance envers ses amis.

Le R. N. Negrelli, se conformant au désir de V. G. illustre ^{me} sur les renseignements biographiques, les recueille autant que possible; mais les trouvant aussi insuffisants, il s'est adressé à moi et, me sachant occupé dans le même but, m'a invité par lettre récemment reçue de communiquer à V. G. illustre ^{me}

tout ce que mes recherches dans les papiers du défunt auront produit. Je me permets donc d'envoyer à V. G. illustre^{me} le journal "Oesterreichische Zeitung" du 14 et qui reproduit les notes par vous désirées dans le feuilleton. Il n'y manque que la période de 1852 à 1855 c'est-à-dire celui de l'injuste persécution; ou il fallait se taire, ou entrer dans des détails odieux. J'ai préféré le premier; et je voudrais aussi que, dans une feuille étrangère, on fit ainsi. Les torts qu'on fait chez nous, il vaut mieux les passer sous silence que de les étaler à l'étranger. Du reste il y a espoir que l'empereur les réparera envers la famille. Je prie V. G. illustre^{me} de tenir secret que je suis l'auteur desdits renseignements biographiques.

Ma sœur ayant deux fils au collège des P. P. Jésuites à Kalksburg, s'y retire, la vie sera moins contentue et plus adaptée à sa nouvelle position; il y trouve aussi l'assistance de mon frère qui y est établie.

Je me permets aussi à cette occasion d'informer V. G. illustre^{me} que j'ai retiré des papiers de mon beau-père tous ceux qui concernent l'isthme de Suez. Je n'ai pas encore eu le temps de les remettre en ordre et de les spécifier; je me réserve pourtant de le faire après être rentré en ville et alors j'aurai l'honneur de demander à V. G. illustre^{me} les instructions opportunes si et à qui ils doivent être consignés.

Je reste à la campagne jusqu'au 28; de ce jour-là j'habiterai Kärtnerstrasse n° 1077 au 4^e étage; si V. G. illustre^{me} a à me communiquer quelque disposition relative à ces papiers, ce sera un devoir pour moi de m'y conformer. En attendant je vous prie d'agréer les sentiments de ma considération la plus distinguée avec laquelle je me déclare, illustre^{me} M. le chevalier

Votre très-dévoté

Signé: V. Weiss Starckenfels.